

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 janvier 2011

CP 11/01-04

L'an deux mil onze, le 17 janvier à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Massip et Moignard.

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A L'ANTENNE
D'EXPLOITATION DE MONTAUBAN
DEVOLUTION DU MARCHE**

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de travaux concernant la construction d'un bâtiment à l'antenne d'exploitation de MONTAUBAN (41, rue des Arts) à usage de garage de stationnement et de boxes pour le stockage de panneaux de signalisation routière.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

Marché décomposé en 7 lots :

- Lot 1 : Gros oeuvre – VRD
- Lot 2 : Charpente métallique – Couverture bac acier – Bardage – Zinguerie
- Lot 3 : Portes sectionnelles
- Lot 4 : Serrurerie
- Lot 5 : Electricité
- Lot 6 : Plomberie – sanitaire
- Lot 7 : Peinture

Le délai d'exécution est fixé à 6 mois.

La Commission d'appel d'offres réunie le 29 novembre 2010, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés :

- prix des prestations 70 %
- valeur technique 30

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 29 novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les marchés de la construction d'un bâtiment à l'antenne d'exploitation de Montauban (41, rue des Arts) à usage de garage de stationnement et de boxes pour le stockage de panneaux de signalisation routière, avec les entreprises et pour les montants suivants :

Lot 1 : Gros oeuvre – VRD

Montant : 61 339,31 € HT

Attributaire : Entreprise MONToux (82 MONTAUBAN)

Lot 2 : Charpente métallique – Couverture bac acier– Bardage – Zinguerie

Montant : 31 647,00 € HT

Attributaire : Entreprise T-METAL (82 MONTAUBAN)

Lot 3 : Portes sectionnelles

Montant : 8 275,00 € HT

Attributaire : Entreprise A.S.O. (31 TOULOUSE)

Lot 4 : Serrurerie

Montant : 4 999,00 € HT

Attributaire : Entreprise T-METAL (82 MONTAUBAN)

Lot 5 : Electricité

Montant : 4 324,75 € HT

Attributaire : Entreprise FERRIERES-THERMELEC (82 MOISSAC)

Lot 6 : Plomberie – sanitaires

La Commission d'appel d'offres a proposé de déclarer ce lot sans suite, cette prestation sera réalisée par les services du Conseil Général.

Lot 7 : Peinture

Montant : 5 809,70 € HT

Attributaire : Entreprise VEDEILHE (82 MONTAUBAN)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,